



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 3 DEC. 2011



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Division
de l'Organisation
Scolaire

DOS

DOS/SJ/
n°2011-365

Dossier suivi par
Séverine JEGOUZO

Tél.
01 30 83 41 50
Tc.p.
01 30 83 46 96
Mél
ce.dos@ac-versailles.fr

**Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités**

à

**Mesdames et Messieurs les Proviseurs
de lycées d'enseignement général et technologique**

**S/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs des services départementaux de
l'Education nationale**

Objet : préparation de la rentrée 2012 : cartes des enseignements d'exploration en classe de seconde et des nouveaux enseignements de spécialité en classe de terminale générale.

Le présent courrier a pour objectif de vous présenter les modalités de mise en place des enseignements d'exploration et des nouveaux enseignements de spécialité introduits en classe de terminale générale dans le cadre de la réforme du lycée.

Les enseignements d'exploration en classe de seconde :

Je vous rappelle qu'il revient à chaque établissement de définir son offre d'enseignements d'exploration, dans le cadre des orientations générales que nous avons eu l'occasion d'évoquer lors de la réunion du 1^{er} décembre : respect de la carte académique en matière d'enseignements artistiques ou de langues vivantes, nécessité de relancer l'offre d'enseignements scientifiques (MPS) ou technologiques (SI, CIT) et de veiller à la diversité des propositions.

La concertation au sein du bassin permettra au besoin de mieux assurer la diversité souhaitable de l'offre d'enseignements d'exploration et de mutualiser les ressources et compétences nécessaires (par exemple pour développer les enseignements technologiques).

La mise en place de ces enseignements d'exploration doit se faire dans le cadre des équipements existants. De ce fait, il n'est pas nécessaire de formuler une demande d'ouverture via l'application SOFA.



2/3

S'agissant plus particulièrement des enseignements artistiques, il convient de vous reporter à la circulaire du 23 septembre 2011, laquelle a précisé le calendrier relatif aux demandes d'ouverture et de fermeture.

Les nouveaux enseignements en classe de terminale :

À la rentrée 2012, de nouveaux enseignements de spécialité seront dispensés dans les terminales générales. Il s'agit des :

- Sciences sociales et politiques (terminale ES),
- Economie approfondie (terminale ES),
- Droit et grands enjeux du monde contemporain (terminale L),
- Informatique et sciences du numérique (terminale S).

Par ailleurs, l'histoire-géographie deviendra un enseignement facultatif en classe de terminale scientifique. Cet enseignement facultatif, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la responsabilité pédagogique des établissements, offre aux élèves l'opportunité d'étudier de nouveaux champs de connaissance utiles à leur compréhension de leur époque et de ses grands enjeux géopolitiques : mondialisation, conflits, développement... En les dotant d'une solide culture générale, il contribue aussi à préparer un grand nombre d'entre eux à des études supérieures où ces connaissances leur seront utiles. C'est pourquoi il est important d'être attentif en ce domaine aux demandes des élèves et de leurs familles.

La mise en place de ces nouveaux enseignements est laissée à l'appréciation des établissements. Néanmoins, s'agissant de « Informatique et sciences du numérique » et de « Droit et grands enjeux du monde contemporain », il convient de tenir compte de certains paramètres :

- *Informatique et sciences du numérique (ISN) :*

Cet enseignement devra être assuré par des professeurs dont les compétences auront été attestées au niveau académique (cf BO n°36 du 6 octobre 2011). Plus de 100 professeurs se sont engagés avec succès en 2010/2011 dans la formation organisée par les universités de l'académie et la poursuivront cette année. D'autres les rejoindront. Les compétences attendues seront définies prochainement dans un référentiel.

Les enseignants concernés devront se montrer capables de conduire un enseignement basé sur la pédagogie de projet et évalué dans l'établissement (BO spécial n°7 du 6 octobre 2011 et BO spécial n°8 du 13 octobre 2011).

L'académie a produit un effort important afin de proposer dès la rentrée 2012 l'enseignement ISN. Les prévisions de structures devront donc tenir compte de cet engagement.



3/3

Ainsi, je suggère que :

- pour les lycées possédant 2 divisions de terminale S ou plus, l'enseignement des 4 spécialités soit assuré, tout en veillant à ce que les effectifs dans chacune d'elles ne soient pas trop faibles ;
- pour les lycées possédant une seule division de terminale S, le profil de la classe et les projets des élèves soient déterminants : les élèves de S-SI, par exemple, auraient tout intérêt à enrichir leur formation par l'enseignement ISN, complémentaire à l'enseignement des sciences de l'ingénieur.

• *Droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC) :*

Comme pour ISN, la mise en œuvre de l'enseignement « Droit et grands enjeux du monde contemporain » en classe de terminale L nécessitera l'intervention de personnels enseignants qualifiés dans des domaines de connaissances pour lesquelles il n'existe pas de sections spécifiques..

L'académie est d'ores et déjà engagée dans un processus de constitution d'un vivier d'enseignants. Ceux-ci bénéficieront d'une formation dans le courant du second semestre de l'année scolaire 2011/2012.

L'enseignement pourra être proposé dans les lycées qui accueillent une ou plusieurs divisions littéraires tout en veillant à ce que les effectifs des groupes ne soient pas trop faibles. Dans la logique des réseaux d'établissements, il sera au besoin proposé à des élèves des établissements voisins. L'organisation de cette offre sera accompagnée dans chaque département, par bassins, dans le cadre des opérations de préparation de la rentrée.

Dans tous les cas, les proviseurs devront s'assurer qu'ils disposent d'un professeur apte à prendre en charge l'enseignement, que ce soit dans leur propre lycée ou dans un établissement de proximité. Pour l'enseignement d'ISN, je souligne que des professeurs de collège se sont engagés dans la formation.

En cas de difficulté pour identifier ou confirmer les enseignants compétents, vous pourrez vous rapprocher de M. MICHALAK, IA-IPR de mathématiques pour l'enseignement d'ISN et de Mme SZPIRGLAS, IA-IPR de philosophie, pour l'enseignement de DGEMC.

Au cas où le nombre d'élèves serait trop faible en un seul lieu, je vous invite à réfléchir à la constitution de groupes dans le cadre de réseaux d'établissements.

Je précise enfin que la mise en place de ces nouveaux enseignements ne nécessite pas d'équipement particulier.

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT